



Cercle du Silence du 20 avril 2023

CONTRE la dématérialisation de l'accès au service public pour les personnes étrangères.

Depuis deux ans, les démarches administratives des étrangers en France sont progressivement dématérialisées et l'accueil physique au guichet est remplacé par des services informatiques pas toujours accessibles, parfois mal conçus, souvent dysfonctionnants.

- ✚ Parce que, pour obtenir ou renouveler un titre de séjour, une autorisation de travail, un document de voyage, il faut désormais : avoir accès à un ordinateur et savoir s'en servir, maîtriser le français et savoir dialoguer des jours durant avec un technicien de l'ANEF (*Administration numérique des étrangers en France*) ;
- ✚ Parce que les situations administratives sont complexes et ne rentrent pas toujours dans les cases d'un formulaire informatisé, et que dans bien des cas, nous avons besoin d'interlocuteurs et d'interlocutrices plutôt que d'interfaces logicielles ;
- ✚ Parce que les conséquences de la dématérialisation, ce sont des ruptures de droits, des pertes d'emploi et de revenus, l'impossibilité d'étudier, des ruptures de soin, des situations bloquées pendant des mois... En effet, les démarches administratives deviennent un casse-tête qui rend impossible le dépôt de la demande de titre de séjour...
- ✚ Parce que la préfecture ferme ses guichets sans fournir de réelles solutions de substitutions aux usagers en difficulté face à la dématérialisation. La solution de substitution proposée consiste à l'ouverture d'une borne numérique avec un médiateur sur une plage horaire de 2h 30 deux fois par semaine et pour y accéder il faut s'inscrire sur internet !
- ✚ Parce qu'il est à craindre que se développe un marché d'écrivains publics plus ou moins tarifié qui vont faire payer les gens pour accéder à un service public gratuit !

Un collectif d'associations assigne la Préfecture des Bouches-du-Rhône en justice. Le tribunal administratif devra trancher sur l'entrave à l'accès aux droits subie par les étrangers depuis la dématérialisation ! Le 3 juin 2022, le Conseil d'Etat a tranché : les préfectures doivent proposer un accès alternatif, non dématérialisé, au service public des étrangers. Malgré cela aucun guichet n'a été ouvert.

Le développement de la dématérialisation ne touche pas que les personnes étrangères mais aussi toute la population précaire – et pas que ! - du territoire. Elle est le signe d'une déshumanisation grandissante des services publics ou sociaux.

Certes des citoyens réagissent et continuent à favoriser l'accueil des personnes dans des permanences, à chercher des solutions pour améliorer les situations !

**Ces citoyens continuent à croire
à l'importance du service public.**

Prochain Cercle de Silence le jeudi 18 mai à 17h 30 Cours St-Louis.

Pourquoi un cercle ? Pourquoi en silence ?

Parce que ce cercle nous unit, nous citoyens, dans le refus d'une politique d'enfermement et d'expulsion des personnes pour la seule raison de ne pas avoir de titre de séjour en règle.

Parce que notre cercle nous unit à tous les cercles de silence nés à travers la France mais aussi aux souffrances des personnes sans papiers.

Parce que notre silence est une forme de soutien à tous ceux qui luttent pour le respect des droits de chaque personne.

Parce que c'est un engagement à éveiller et à réveiller nos consciences sur des mesures indignes prises à l'encontre des personnes devenues sans papiers, par refus successifs de titres de séjour demandés depuis plusieurs années.

Notre action citoyenne est soutenue par : Coup de Pouce aux Migrants, Le CCFD-Terre Solidaire, la Cimade, la Pastorale des Migrants, le Réseau Education Sans Frontières (RESF), le Réseau Hospitalité, le Pacte Civique, l'Eglise Protestante Unie, le Secours Catholique, l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP)... et tous ceux qui se joignent à nous.